

N°433

du 27
Septembre
2011



Editorial

Par Koffi
SOUZA

QUELLE NOUVELLE DEMOCRATIE DANS LES PAYS ARABES ?

On a beaucoup insisté depuis quelques mois sur le renouveau démocratique dans les pays arabes. L'Afrique noire avait connu son printemps démocratique dans les années 90. Le début du vingt-et-unième siècle est marqué, en cette année 2011, par des révolutions populaires dans les pays arabes. Tour à tour la Tunisie, l'Egypte et la Libye ont vu imposer des pouvoirs établis sous la poussée populaire. D'autres actions sont en cours en Syrie ou au Yémen, par exemple. Tous ces mouvements ont un support commun : la remise en cause par les citoyens de pouvoirs autocratiques vieillissants. Ils ont tous débuté par une contestation localisée du pouvoir qui s'est propagée comme un virus indestructible. On constate que, dans la plupart de ces pays, l'expression politique était étroitement enfermée dans une expression unique. Tel était le cas en Tunisie tandis que dans les Etats qui comportaient des fenêtres de liberté comme le Maroc, la contestation a été absorbée par les mécanismes constitutionnels.

Il est sans doute trop tôt pour porter un jugement définitif sur ces révolutions en cours. On peut simplement pour l'instant se concentrer sur une appréciation globale.

Le nouvel élan démocratique s'appuie sur un réveil des peuples qui veulent davantage participer à la gestion des affaires. En ce sens, le renouveau démocratique est incontestable. Il s'appuie sur une revendication d'une plus large liberté et sur l'acceptation du pluralisme politique dans des systèmes qui étaient largement

(suite à la page 2)

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Commission Vérité, Justice et Réconciliation

Les FAT plus qu'au cœur de la lourde phase des audiences

** Les FAT déplorent les violences et présentent leurs compassions à toutes les victimes.*

Panier de la ménagère
au Togo

**Les produits
alimentaires font
baisser les prix
de 0,4% en août**



L'armée togolaise en défilé (Archives)

Face aux diverses reproches
liées à l'eau potable

**L'ATC dans
son rôle d'éveil
vis-à-vis de la TdE
et de l'Exécutif**

Lancement d'un concours d'architecture par l'ART&P

**L'ONAT oppose
une abstention et
réclame son quitus**

En décidant de ratifier la Convention N° 126 de l'OIT

**Le travail agricole
prochainement soumis à
une inspection de l'Etat**

Repères

Exploitation minière et conflits sociaux

Le Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP)-Togo a organisé le jeudi 22 septembre à Lomé, une conférence sur le thème "L'extraction des ressources naturelles, la justice sociale et la résolution des conflits".

Elle a réuni des responsables des différents ministères concernés par l'extraction des ressources naturelles, des représentants des institutions internationales, du secrétariat technique de l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (ITIE), des sociétés extractives, des chancelleries, des organisations de la société civile, des enseignants chercheurs et des professionnels des médias. Cette conférence qui se déroulera également à Tabligbo et à Kara s'inscrit dans le cadre du projet "Dialogue sur l'extraction du phosphate au Togo". Elle vise à favoriser une réflexion sur la thématique, à informer l'opinion publique nationale sur les problèmes liés à l'exploitation des ressources naturelles et les mécanismes à mettre en place pour assurer plus de justice sociale dans les zones d'exploitation minières au Togo en vue de prévenir et de régler les conflits. Il s'agira spécifiquement de situer la place des ressources naturelles nationales dans le développement économique du Togo, de ressortir la nécessité de réaliser des études d'impact sur le développement des communautés et partant de la nation. Ces conférences permettront également de définir la notion de justice sociale, préciser les mécanismes de l'instauration de cette justice dans le contexte d'exploitation des ressources naturelles ainsi que les mécanismes de résolution des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles au Togo.

La réhabilitation de la famille, un vrai défi

La Ligue Internationale des Affaires Sociales et Matrimoniales (LIASM) a tenu le jeudi 22 septembre à Lomé, un point de presse au cours duquel, elle a annoncé la tenue les 13 et 14 octobre prochain à Kara de la 2e session de la Conférence Internationale sur la Famille (CIF Togo) dont le thème est "La réhabilitation de la famille, un défi incontournable du troisième millénaire".

Cette rencontre qui a permis d'éclairer les journalistes sur l'imminence de l'événement a servi de tribune aux organisateurs pour solliciter la contribution du gouvernement et du chef de l'Etat pour la réussite de la manifestation. Les travaux de cette 2e session porteront sur des thèmes tels que : "Les facteurs de consolidation et d'une bonne éducation familiale ; la responsabilité ; les conditions pour un épanouissement sanitaire et familial de la femme et la jeunesse face à son avenir sans armes, ni violences". Les participants échangeront également sur l'importance de la femme dans le développement, le divorce et ses conséquences sur l'avenir des enfants et de la vie familiale, la responsabilité de la femme dans l'éducation de la jeune fille et sur l'éducation et la santé, une responsabilité commune. Le président de la LIASM, Justin Seddo a, dans une déclaration liminaire, édifié l'assistance sur la participation des institutions nationales de dix pays africains dont le Togo. Il a indiqué que ce rendez-vous permettra de définir des actions d'éveil de conscience en vue de la réhabilitation de la famille comme fondement du bien-être national. Il a exhorté les autorités et les acteurs impliqués dans la promotion de la famille à se mobiliser pour la réussite de cette conférence interétatique que le Togo abrite pour la seconde fois après celle de 2006.

M.A./ATOP

Photographie

Lomé historique en scène au Goethe Institut

Où se trouve la vieille ville de capitale du Togo ? Le développement urbain plus ou moins anarchique, les constructions sans l'avis du Conseil national des architectes et l'absence d'un plan d'urbanisation assez cohérente ont abouti à la destruction partielle de ce qu'étaient les vieux quartiers de Lomé. Si les villes occidentales peuvent s'enorgueillir d'avoir gardé quelque peu intacts les vieux



quartiers, avec une architecture d'époque, on ne peut pas en parler autant de certaines villes d'Afrique Noire, surtout de Lomé. En l'occurrence, une grande partie de l'architecture coloniale a disparu. En témoigne la stupide destruction du bâtiment style colonial à la place duquel se trouve l'actuel Hôtel Palm Beach. Drôle de manière de rompre avec le passé.

C'est ce passé qu'essaie de revisiter l'association Images & Mémoires (I&M, Paris), spécialisée

dans les images anciennes d'Afrique subsaharienne. Son représentant de la section togolaise, Jules Amu, organise du 29 septembre au 11 novembre 2011 une exposition iconographique sur Lomé des années cinquante. Il s'agit d'une sélection de plus de cinquante photographies anciennes datant des années cinquante parmi lesquelles figurent de nombreux clichés du photographe togolais

John Badohu.

Les photographies parlent du vieux Lomé, entre le Boulevard circulaire et Lomé, bâti selon le plan du colon allemand. Les teutons, très cartésiens et rigoureux dans leur façon de faire, avaient conçu la capitale selon un plan qui fut maintenu par les Français mais qui n'aurait pas été respecté après l'indépendance.

Cette exposition très proustienne va peut-être la recherche du temps perdu. Bonjour les nostalgiques.

Musique

Au bord du vide, Cesaria Evora tire sa révérence

La chanteuse créole qui a porté son pays, le Cap-Vert, et sa si belle musique un peu partout, se retire du monde du spectacle. Elle était arrivée à Paris la semaine passée, avec 22 de tension, les jambes comme des poteaux et un taux de cholestérol à abattre un éléphant. On la retrouve cet après-midi-là, le visage étrangement poupin. Cesaria Evora a repris ses médicaments, elle va mieux, mais le briquet lui tombe des mains. Elle a de la peine, lourde.

Dire est compliqué, alors elle plaisante : "Je vais arrêter, un jour, mais pas que ça. En fait, j'arrête tout. Je n'ai pas de force, pas d'énergie. Je veux que vous disiez à mes fans



Cesaria Evora

: excusez-moi, mais maintenant, je dois me reposer. Je regrette infiniment de devoir m'absenter pour cause de maladie, j'aurais voulu donner encore du plaisir à ceux qui m'ont suivie depuis si longtemps."

C'est ainsi qu'elle le raconte elle-



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Histoire

Un gouverneur allemand au Togo mort de chagrin d'amour

Jesko Albert Eugen Von Puttkamer, gouverneur allemand au Togo, était un amoureux éconduit qui s'est jeté sur les routes de l'aventure coloniale par dépit. Qui l'eût cru ?! Romain Gary dans son ouvrage sur la colonisation a certainement oublié d'y ajouter les déçus de l'amour. Qui connaît l'histoire de Misahöhe, l'ancienne résidence du gouverneur à Kpalimé ?

L'écrivaine Bessora vient de remettre ce fait à l'ordre du jour sur son blogue à travers une histoire assez émouvante sur le romantisme du capitaine Jesko Albert Eugen Von Puttkamer. Jesko était un aristocrate instruit qui a fait des études juridiques à Strasbourg, Leipzig, Fribourg en Brisgau, Breslau et Königsberg et une carrière diplomatique à Chicago. Mais il échoua à ravir le cœur d'une dame, la fameuse Misa. Incroyable.

Jesko "était un homme délicat, exquis, raffiné" et était d'ailleurs amoureux "d'une belle austro-hongroise", selon Bessora. Misa "avait le sang tout bleu (...) était mignonne comme une Rose de Ronsard, délicate comme un kiwi de Hongrie, exquise comme un kumquat viennois". Jesko en était fou. Il lui aurait baisé la main, et le reste, toute la journée. Il a d'ailleurs



fini par la lui demander, sa main, et le reste aussi.

Mais la bien aimée Misa von Esterhazy éconduisit Jesko, parce que, sans doute, elle lui préférerait un vieillard du nom de Mark Twain.

De dépit, l'Allemand se jeta sur les routes de l'aventure. Gouverneur au Cameroun, il bâtit une résidence qui porta le nom de Misa. Seul, pour souffrir en paix, jouir en solitaire de son chagrin d'amour. Alors, il construisit son manoir hanté, au cœur des ténèbres camerounaises. Ce mausolée se dresse pas très loin du Mont Cameroun, là, juste à droite, regardez par la fenêtre de la voiture le beau sépulcre blanc", écrit Bessora. Il construit plus tard à Kpalimé une résidence qui porte encore le nom de cette femme.

Lire le blog de Bessora : <http://blog.bessora.fr/?p=3798#more-3798>

Repères

Les entreprises et les droits de l'Homme

Un atelier de sensibilisation, placé sous le thème "La responsabilité des entreprises en matière des droits de l'Homme" a réuni le mercredi 21 septembre à Lomé des patrons d'entreprises, des responsables de syndicats et des représentants de la société civile.

Initiée par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) en partenariat avec l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH), cette rencontre a été soutenue financièrement par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Elle a permis de sensibiliser les participants sur les stratégies visant à améliorer la prise en compte des droits de l'Homme au sein des entreprises. Il s'agit également de les amener à déterminer les actions que devraient entreprendre les entreprises individuellement ou collectivement, en matière de responsabilité afin de prendre en compte le volet des droits de l'Homme au sein de leurs unités. Les participants ont été entretenus sur des thèmes, entre autres "le rôle des Institutions Nationales de Droits de l'Homme (INDH) ; la sensibilisation et la formation sur la responsabilité des entreprises en matière des droits de l'homme". Au terme des travaux, les participants ont établi une plateforme de collaboration entre les responsables d'entreprises et la CNDH en vue de veiller à l'effectivité des droits de l'Homme au sein de leurs structures conformément à la "Déclaration d'Edimbourg" (Ecosse), qui recommande aux INDH de réfléchir sur les stratégies susceptibles de protéger les droits de l'Homme au sein des entreprises. En ouvrant les travaux, la directrice générale des droits de l'Homme, Mme. Nakpa Poto a salué la participation des acteurs impliqués dans la promotion et la protection des droits de l'Homme et s'est dite convaincue que la présente rencontre permettra aux acteurs d'explorer les stratégies communes à adopter sur le terrain.

Que paient les abonnés TdE

L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) a organisé le jeudi 22 septembre à Lomé, une conférence de presse consacrée aux "Préoccupations des abonnés/consommateurs de la Togolaise des Eaux (TDE) dans la fourniture de l'eau potable". Cette conférence, animée par le conseiller à la commission technique et de contrôle de qualité à l'ATC, Koffi Léopold Dravie, se situe dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes auxquels les abonnés de la TDE sont confrontés. Le conférencier a lié ces difficultés au manque et à la mauvaise qualité de l'eau dans certains quartiers de la ville de Lomé. M. Dravie a également évoqué les plaintes des abonnés qui ont rempli les formalités de branchement qui ne sont pas satisfaites mais continuent de payer les frais d'entretien de compteur. Face à cette situation, l'ATC exhorte les responsables de la TDE à rechercher des solutions idoines et durables aux problèmes ci-dessus mentionnés pour alléger les souffrances des ménages concernés. Elle demande aux ministères en charge de l'Eau et de la Santé ainsi qu'à l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité et de l'Eau d'exiger des rapports périodiques sur le traitement de l'eau fournie par la TDE sur toute l'étendue du territoire national. Compte tenu de l'importance de l'eau potable dans la vie de la population et de la contribution de ce secteur au développement du Togo, l'ATC souhaite que le gouvernement appuie cette société et que les décisions prises lors du conseil des ministres du 22 avril 2011 concernant la mission de l'Autorité de réglementation soient appliquées.

M.A./ATOP

Editorial

QUELLE NOUVELLE DEMOCRATIE DANS LES PAYS ARABES ?

(suite de la page 1)

monocratiques. Il faudra s'habituer à cette nouvelle exigence populaire qui s'accompagne d'une vague consumériste: les peuples jugent leurs pouvoirs et apprécient leur degré de fiabilité et de réussite et sanctionnent les gouvernements inefficaces ou corrompus.

Pour l'instant, les nouveaux régimes doivent canaliser une expression populaire qui pour avoir été trop longtemps interdite déferle sans limites. Il faut donc éviter l'anarchie sur laquelle peuvent s'appuyer les partisans de l'ordre ancien. Il convient aussi de se garder des revanches tribales ou

régionalistes qui peuvent empoisonner la vie des nouveaux pouvoirs comme cela s'est passé et continue de se dérouler sous nos yeux en Irak. La situation libyenne exige par exemple de grandes précautions, l'intervention étrangère ayant été prédominante dans l'installation du nouveau pouvoir. L'ouverture démocratique peut aussi bénéficier aux extrémistes religieux qui cherchent à profiter du nouvel élan de recherche identitaire.

Voilà pourquoi le renouveau démocratique dans les pays arabes s'inscrit plus au futur qu'au présent. Il reste en tout état de cause un impératif.

Commission Vérité, Justice et Réconciliation

Les FAT plus qu'au cœur de la lourde phase des audiences

Sylvestre D.

On s'y attendait peut-être pour le moins au début. Mais l'actuelle phase des audiences de la Commission Vérité, Justice et réconciliation démontrent cette présence continue des Forces armées togolaises (FAT) dans les événements condamnables qui ont jalonné la vie des paisibles citoyens togolais. Et c'est aussi en cela que la sortie malencontreuse de l'état-major des FAT, après la déclaration de l'ancien Premier ministre Joseph Koffigoh, aura été regrettable. Plus est, on ne s'est pas trompé en affirmant que l'armée n'était qu'à ses débuts de citation devant la CVJR. Au demeurant, le recadrage opéré par le président Faure Gnassingbé aura le mérite d'y mettre la manière. Finalement. Souvent indexée, sans toujours faire la difficile distinction entre l'institution et les hommes qui agissent en son nom, l'armée n'a d'autre choix que de suivre le rythme de tout ce qui se révèle dans les audiences. C'est le libre exercice du droit de réponse, tant sur les événements de Barkoissi, la faune et les violences de 2005 dans les Savanes. Ce n'est pas forcément la vérité d'évangile. En attendant, l'armée recommande à la CVJR d'initier des projets pour sceller la réconciliation, la vraie.

Événements de Barkoissi (28 octobre 1990)

Les événements survenus à Barkoissi le 28 octobre 1990 constituent un véritable drame national très regrettable. Les FAT déplorent ces violences et présentent leurs compassions à toutes les victimes.

1-Élément déclencheur des faits qui se sont produits:

Selon un rapport de la Gendarmerie établi à l'époque, un fait banal serait à l'origine. En effet, une commerçante Tchokossi, témoin oculaire des faits, déclare que le 28 octobre 1990 à Barkoissi, un apprenti-chauffeur Tchokossi, a renversé par mégarde un sac d'arachide d'un paysan Moba lors d'un déplacement. Ce petit incident a engendré une dispute entre l'apprenti-chauffeur Tchokossi et le paysan Moba. Cette dispute a ainsi rapidement évolué en affrontement sanglant entre les deux ethnies. Cette évolution spectaculaire émane du fait que ces deux ethnies habituellement entretenaient des relations conflictuelles.

2- Les FAT ont-elles eu à intervenir au cours des incidents? Sur réquisition du préfet de l'Oti, une équipe de Gendarme dirigé e par le commandant par intérim de la brigade territoriale de la Gendarmerie de Mango d'alors, s'est rendu sur les lieux en vue de rétablir l'ordre. Débordée par les violences dont elle-même a été victime, cette équipe a dû replier sur Mango avant de bénéficier d'un renfort composé d'un détachement de Gendarme de Kara et d'un détachement de militaires de la garnison de Nioukpourma, pour maintenir l'ordre là où il était troublé.

3- Les FAT déplorent-elles des dérapages de certains de leurs éléments au cours desdits incidents dans le rétablissement de l'ordre? A la connaissance des FAT, aucun dérapage de leurs éléments n'a été signalé au cours de leur



Photo: L'Union

intervention. Ils ont plutôt fait preuve de professionnalisme et de retenue. En effet, les gendarmes arrivés en premier sur les lieux avec le préfet, ont été violentés, les vitres du véhicule du préfet cassées et même le véhicule des gendarmes arraché. Bien qu'étant armés, ces derniers n'ont pas fait usage de leurs armes. A l'arrivée des renforts, les lieux étaient quasiment vidés de leurs habitants qui fuyaient les atrocités. Ceux-ci n'ont eu à constater que les dégâts. Leur présence a surtout rassuré les populations qui ont progressivement rejoint leurs habitations. Il faut signaler que les dommages auraient été limités, si les protagonistes n'avaient pas bénéficié des renforts armés de fusils perfectionnés des communautés voisines et en provenance du Ghana.

Violences électorales de 2005 dans la région des Savanes

1- Comment se sont produites les violences

électorales de 2005 dans la région des Savanes?

Globalement, la région des Savanes a été très peu touchée par les violences électorales de 2005. Cependant ces violences n'ont pas épargné le quartier Djabou, dans la ville de Mango, où les militants du Rassemblement du Peuple Togolais et ceux de l'opposition radicale se sont affrontés par jets de projectiles. Plusieurs maisons dans les deux camps ont été incendiées par les protagonistes.

2- Les FAT ont-elles été appelées à intervenir? Les éléments de la Force Sécurité Elections Présidentielles (FOSEP), ont dû intervenir pour ramener le calme.

3- Les FAT déplorent-elles des dérapages de certains de leurs éléments au cours desdits épisodes dans le rétablissement de l'ordre? Aucun dérapage ni bavure n'a été enregistré.

Lancement d'un concours d'architecture par l'ART&P

L'ONAT oppose une abstention et réclame son quitus

Le Gouvernement togolais s'emploie à réorganiser les corps professionnels à travers la réécriture des textes les régissant et un processus d'agrément à imposer à tout professionnel. « On ne doit plus arriver à gagner des marchés publics si on n'est pas agréé et si on ne fait pas partie d'une organisation », confie-t-on à la cellule des réformes logée au ministère de l'Economie et des Finances. Les experts comptables et commissaires aux comptes sont passés à la restructuration. Les architectes et autres géomètres devront suivre. Le but est d'actualiser ces corps de métiers aux fins de les faire participer, sur la base de l'équité, aux divers marchés ouverts par l'Autorité gouvernementale et de les ouvrir aux règles de la concurrence qui a cours dans la sous-région. Le prix à payer est de ne plus exceller dans la confidentialité. Transparence oblige. L'autre

exigence de cette démarche est de faire respecter ces corps professionnels dans l'effectivité des textes y relatifs. Mais, visiblement, l'Autorité de réglementation des secteurs de postes et de télécommunications du Togo (ART&P) ne vibre pas au même rythme. L'ART&P envisage construire un bâtiment technique sur le site abritant son siège à Lomé. Un concours court jusqu'au 6 octobre prochain pour sélectionner l'œuvre architecturale à réaliser pour ledit bâtiment. Les architectes ou groupes d'architectes de l'espace communautaire UEMOA sont appelés à concourir. Et l'Ordre national des architectes du Togo le lui fait connaître.

Dans un communiqué signé de son président, Foli Thomas Doe-Bruce, le Conseil supérieur de l'ordre national des architectes du Togo (CSO-ONAT) réagit à un avis de concours d'architecte lancé par l'ART&P, relativement



Photo: L'Union

Palouki Massina, Directeur Général de l'ART&P

à son bâtiment technique. « Conformément aux dispositions du décret n°94-117/PMRT portant code déontologique des

architectes, le CSO-ONAT rappelle que « les concours d'architecture de l'Etat, des collectivités locales et des organismes internationaux sont organisés après consultation de l'ONAT sur les modalités d'organisation desdits concours » et que « les architectes inscrits à l'ordre doivent s'abstenir de participer à tous les concours ou toute consultation dont les conditions seraient contraires au présent décret (article 19) », précise le texte. Et ce, jusqu'à nouvel ordre. Avec la précision que le contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi. Autrement, le Conseil veut que les corrections apportées à ce projet de concours soient intégrées et prises en compte. Il veut faire valoir son quitus. C'est l'appel au respect des textes qui continuent de se heurter aux réflexes rétrogrades de quelques décideurs. On ne saurait exciter l'excellence chez l'autre sans se

la cultiver soi-même. Qu'à cela ne tienne, malgré leur petit nombre, les architectes réclament à être considérés. Ensemble avec les urbanistes, les architectes ne font que le quart (1/4) du besoin du Togo. Au compteur, 200 architectes et urbanistes. Le chiffre est révélé en 2010 le ministère de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle au moment de présider la cérémonie de remise de diplôme à la promotion 2010 des étudiants de l'Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU).

Il faut s'imaginer déjà que le différend va fortement dominer l'assemblée extraordinaire de l'ONAT prévue à Lomé ce 28 septembre. Les architectes ne manqueront point de faire comprendre au Gouvernement que des textes existent et qu'il ne faudra plus s'habituer à les ignorer. Allègrement.

VERBATIM Par Eric J.

Education politique

La Commission Vérité-Justice-Réconciliation (Cvjr) vient de boucler ses audiences publiques, privées et à huis clos à Dapaong. L'occasion a été d'auditionner des témoins et des victimes des événements douloureux des années d'indépendance plus précisément de 1958, des affaires de la faune, des incidents de Barkoissi et d'autres affaires de violences et de violations des droits humains connues ou non des populations. Pour comprendre ce qui s'était réellement passé pour que l'on dénombre des pertes en vies humaines, des blessés graves ayant conduit à des handicaps, des exils, des déplacements massifs de population, etc., la Cvjr a invité les Forces armées togolaises (Fat) et le ministère de l'Environnement à témoigner.

Dans un communiqué rendu public samedi pour annoncer la fin de cette première étape à Dapaong, la Cvjr a fait un constat pertinent mais regrettable sur les origines des différents conflits ayant survécu dans la région depuis 1958 à 2005. « Il faut retenir des récits des témoins et victimes des événements de 1958 ainsi que ceux de 2005 que les adversités entre les militants des différents partis politiques auraient pu être évitées si chacun savait qu'on pouvait être des adversaires politiques sans être des ennemis. Sur le dossier des incidents de Barkoissi, il est à déplorer également qu'un banal incident au marché ait pu causer des pertes en vies humaines tout comme ce fut également le cas dans la gestion de la faune et des aires protégées. » a mentionné le communiqué. En d'autres termes, la Cvjr remarque que, dans la plupart des cas, les gens étaient allés en guerre en toute naïveté. Par manipulation politique, évidemment.

En soulignant qu'on pouvait éviter plusieurs conflits si les militants des partis politiques savaient que les adversaires politiques n'étaient pas des ennemis, la Cvjr ouvre à nouveau le vieux débat sur le rôle des partis politiques dans l'éducation de leurs militants.

Il est à remarquer que, dans les pays africains, l'adversité politique conduit à des dérives inimaginables, sources des guerres fratricides sur le continent. Ceci, d'autant plus que l'adversaire politique est considéré comme un ennemi public indésirable sur le territoire national. Pour certains, penser autrement que soi est un crime de lèse-majesté. Les tenants des pouvoirs sont réticents à accepter les contestations, reproches et apports de gens ayant une autre vision de gestion de la chose publique. Quant aux oppositions, elles croient détenir toutes les vérités et voient toujours des dangers dans les décisions gouvernementales et s'adonnent aux bras de fer pour résoudre les problèmes. Ainsi, les adversaires politiques développent au sein de leurs militants une antipathie difficile à circonscrire, source de conflits inutiles... bêtes.

A la suite de ce constat, il est indispensable que tous les partis politiques se réveillent pour se lancer dans l'éducation de leurs militants. Ailleurs, ce sont des formations périodiques, des ateliers de partage et des séances d'éducation civique et politique qui sont dispensés aux militants et sympathisants. Cela permet à chacun de connaître ses droits et devoirs, les limites de ses libertés individuelles et citoyennes, le sens de la patrie et l'importance du débat politique. Et surtout le rôle de l'adversaire politique dans un système démocratique.

Panier de la ménagère au Togo

Les produits alimentaires font baisser les prix de 0,4% en août

Jean Afolabi

Au Togo, en août 2011, le niveau général des prix a baissé de 0,4 % contre 0,5 % un mois plus tôt. D'après l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), cette évolution au cours de ce mois est essentiellement imputable au recul du niveau des prix des produits alimentaires. Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix affiche une hausse de 0,4%. L'inflation sous-jacente est en hausse de 0,2% contre une baisse de 0,2% au mois précédent. Le niveau des prix des produits frais a diminué de 3,6% tandis que celui des prix des produits énergétiques a augmenté de 1,4%. Au regard de la provenance, la diminution du niveau général des prix est en liaison avec celle des prix des

produits locaux. Du point de vue classification sectorielle, le recul du niveau général des prix est imputable à celui du niveau des prix des produits manufacturés. Le niveau des prix des produits primaires et des services ont augmenté.

Le taux d'inflation annuel, comparativement à août 2010, est de 3,5% au sein de l'Uemoa. Cette évolution est imputable à la progression du niveau des prix du panier de consommation des ménages au sein de l'Union, à l'exception des services de communication dont le niveau des prix a reculé de 5,4%.

Au sein de l'Uemoa, le taux d'inflation moyen annuel, calculé sur la base de l'indice moyen des douze derniers mois, est de 3,5% contre 3,4% le mois précédent. Depuis le

mois de juin, l'écart-type de la distribution des taux d'inflation moyens entre les États est resté constant à 1,5. En janvier 2011, cet indicateur de variabilité autour de la moyenne était de 1,0 point. En sept mois, il a donc cumulé 0,5 point traduisant un ralentissement de la convergence du niveau des prix entre les États de l'Union sur la période. Le critère communautaire en matière d'inflation n'a pas été respecté au sein de l'Union et dans trois pays. La Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Sénégal ont affiché des taux d'inflation hors norme de 4,9%, 5,4 % et 3,4%, respectivement. Le Bénin et le Togo ont affiché un taux d'inflation limite de 3,0%. Le Burkina, le Mali et le Niger ont enregistré des taux d'inflation de 0,8%, 2,0% et 2,3%, respectivement.

Au Ghana

Légère hausse de l'inflation en août

Le taux annuel d'inflation est passé à 8,41 pour cent en août contre 8,39 pour cent en juillet, suite à une pression à la hausse du groupe des produits non-alimentaires, a annoncé mercredi le Service de la statistique du Ghana. Cette augmentation est la première depuis le mois de février de cette année, après des baisses mensuelles régulières, culminant sur le taux le plus bas enregistré en 19 ans au mois de juillet.

Le Dr Grace Bekadio, statisticienne du gouvernement citée par la PANA, a indiqué que le groupe des produits

non-alimentaires a été le principal artisan de cette pression à la hausse sur le niveau général des prix, bien que le taux d'inflation dans ce groupe soit en baisse. L'inflation dans le groupe des produits non-alimentaires a baissé à 11,38 pour cent en août contre 12,44 pour cent en juin. Cependant, cinq sous-groupes dans celui des produits non-alimentaires ont enregistré un taux d'inflation au-dessus de la moyenne. Il s'agit du transport, de l'habillement et de la chaussure et des boissons alcoolisées.

Le taux d'inflation moyen pour les aliments et les boissons non-alcoolisées a légèrement augmenté en août à 3,79 pour cent contre 2,78 pour cent enregistré en juin de cette année. Les sous-groupes qui ont enregistré comparativement un taux d'inflation élevé dans le groupe des aliments et boissons non-alcoolisées en août sont le sucre, la confiture, le miel, les sirops et la viande. Le taux d'inflation dans les régions est compris entre 5,52 pour cent dans la Région du Nord et 10,88 pour cent dans la Région du Grand Accra.

En glissement annuel à fin juin dans l'Uemoa

Des taux d'inflation élevés au Togo et en Guinée-Bissau

Les taux d'inflation en glissement annuel les plus élevés à fin juin 2011 ont été enregistrés en Guinée-Bissau (7,2%), au Togo (4,9%), en Côte d'Ivoire (4,6%) et au Sénégal (4,3%). C'est ce qu'indique le Rapport sur la politique monétaire dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). D'après ce document publié en début de semaine par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (Bceao), l'inflation a été, en revanche, contenue au Burkina (2,5%), au Mali (2,6%), au Niger (2,3%) et au Bénin (1,7%).

La hausse des prix en Guinée-Bissau est liée à l'impact plus marqué du renchérissement des produits alimentaires importés et du pétrole brut, mais également à la spéculation, notamment sur le riz. Elle peut aussi être mise en relation avec la levée en avril 2011 de certaines mesures (exonération de taxes sur certains produits importés comme le riz, la farine de blé et le sucre) qui avaient été prises par le Gouvernement pour lutter contre la vie chère. La levée de ces mesures est guidée par le respect des engagements pris au plan budgétaire en vue d'atteindre les objectifs du programme économique et financier exécuté avec l'appui des institutions internationales.

Pour la Côte d'Ivoire, les tensions inflationnistes se sont aggravées en

avril 2011, avec l'exacerbation de la crise. Le taux d'inflation en glissement annuel a atteint 9,1% en avril 2011. Les plus fortes hausses ont concerné les produits de première nécessité, notamment les céréales, la viande, le gaz, ainsi que les services de transport. Avec le dénouement de la crise et la restauration progressive des circuits de distribution depuis mai 2011, les prix ont baissé en rythme mensuel en mai et juin 2011. Ainsi, le taux d'inflation en glissement annuel, s'est replié pour passer de 9,1% en avril 2011 à 6,5% en mai 2011 et à 4,6% à fin juin 2011.

Le taux d'inflation sous-jacente, mesuré par l'évolution de l'indice des prix hors produits frais et énergie, s'est inscrit en hausse. En glissement annuel, il se situe à 3,3% à fin juin 2011 contre 2,6% à fin mars 2011. Les prix des produits frais et des produits énergétiques, qui sont les plus volatils, ont enregistré des hausses respectives, en rythme annuel, de 8,6% et 5,7% à fin juin 2011.

Les tensions inflationnistes observées au premier trimestre 2011 ont persisté au cours du deuxième trimestre 2011. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 3,9% à fin mars 2011 à 5,7% à fin avril 2011, avant de baisser à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011.

L'accélération de la hausse des prix en avril 2011 est liée aux perturbations des circuits de commercialisation engendrées par la crise en Côte d'Ivoire. Dans les autres pays de l'Union, la progression des prix résulte du renchérissement des denrées alimentaires et des carburants. Les taux d'inflation enregistrés depuis le début de l'année se sont situés au-dessus du seuil de 3,0%.

En moyenne sur le troisième trimestre 2011, la progression des prix serait de 3,6% contre 4,8% au deuxième trimestre 2011. Elle est projetée à 2,4% au dernier trimestre 2011. Le taux d'inflation, en moyenne annuelle dans l'Uemoa, s'établirait à 3,7% en 2011 contre une prévision de 3,4% effectuée sur la base de données définitives à fin février 2011. Le taux d'inflation en 2011 varierait entre 3,5% dans le scénario optimiste et 3,9% dans le scénario pessimiste. L'évolution des prix se situerait, en moyenne, à 2,0% en 2012, dans une fourchette de 1,3% à 2,7%. À l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation est projeté à 2,2% et varierait entre 1,0% et 3,1%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union. En outre, en moyenne sur l'horizon de prévision (huit prochains trimestres), le taux d'inflation serait de 2,3%.

Selon Robert Zoellick, le président de la Banque mondiale Les "perspectives s'assombrissent" pour les pays en développement

Les pays en développement doivent prendre des mesures dès maintenant s'ils veulent être prêts pour faire face à l'éventualité d'une prochaine tourmente économique mondiale, a déclaré le président de la Banque mondiale lors d'une conférence de presse organisée à la veille des actuelles Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

Si M. Zoellick continue de penser qu'une récession à double creux des grandes économies mondiales est peu probable, les derniers indicateurs sont mauvais et sa confiance est "de plus en plus ébranlée". Il a qualifié de "dangereuse" la situation mondiale tandis que "les perspectives s'assombrissent" pour les clients de la Banque mondiale, c'est-à-dire les pays en développement, dont les performances faisaient ces dernières années figure d'exception dans l'économie mondiale, avec à leur actif environ la moitié de la croissance mondiale.

Le président de la Banque mondiale a appelé l'Europe, le Japon et les États-Unis à s'attaquer à leurs problèmes économiques intérieurs car, a-t-il insisté, "nous sommes tous concernés par la manière dont ils feront face à la situation".

M. Zoellick a commenté les deux



Robert B. Zoellick, Président du Groupe de la Banque mondiale

principaux thèmes qui sont à l'ordre du jour des présentes réunions de Washington, à savoir l'égalité des genres et l'emploi, qui sont aussi au cœur du Rapport sur le développement dans le monde. L'édition 2011 de la publication phare de la Banque mondiale, qui vient de paraître, est en effet consacrée à l'égalité des genres : permettre à la moitié de la population du globe -la gente féminine- de réaliser pleinement son potentiel est un "atout économique", a rappelé M. Zoellick avant de déclarer que "les femmes

sont le prochain grand marché émergent". La prochaine édition du Rapport sur le développement dans le monde, attendue pour 2012, sera quant à elle consacrée à l'emploi.

Le président de la Banque mondiale a ensuite répondu aux questions des journalistes, qui ont porté notamment sur la vulnérabilité des pays les plus pauvres et des États fragiles et sur les perspectives en Chine, en Inde, au Brésil, en Russie et dans les autres grandes économies émergentes.

SANTÉ Par Maurille Aféri

Le rhume

Habitudes de vie

Pour avoir une bonne résistance aux infections :

- faire de l'**exercice** et avoir une bonne **alimentation** sont des facteurs primordiaux.

- dormir suffisamment;
- ne pas fumer. Le tabac irrite les voies respiratoires et augmente le risque d'infection et de complications liées au rhume;

- contrôler le stress. En période de stress, être attentif et prendre diverses mesures pour se détendre (moments de relaxation, repos, diminution des activités en cas de surmenage, sports, etc.).

Et pour éviter les complications
- Porter une attention particulière à la prévention du rhume, en étant très vigilant sur les mesures de base décrites ci-dessus

- se moucher régulièrement, toujours une narine après l'autre, avec des mouchoirs jetables pour évacuer les sécrétions

- se laver les fosses nasales avec une solution saline introduite dans les narines.

Traitement

Dans la majorité des cas, le rhume disparaît spontanément en 1 semaine environ. Aucun traitement ne permet de se débarrasser rapidement du virus.

En fait, le traitement vise essentiellement à rendre le rhume moins pénible en soulageant les symptômes : mal de gorge, mal de tête, congestion nasale. Comme le rhume est causé par un virus et non par une bactérie, les antibiotiques sont sans effet. De plus, aucun vaccin n'existe pour prévenir le rhume puisque, contrairement à la grippe (causée seulement par quelques sortes de virus), plus de 100 virus peuvent être en cause. Il ne reste plus qu'à laisser le temps faire son œuvre.

Quelques soins pour améliorer le confort

Les mesures suivantes sont recommandées par les médecins. Il est préférable de les appliquer dès les premiers signes de rhume ou de refroidissement.

- Se reposer beaucoup afin de soutenir le système immunitaire.

- Boire au moins 2 litres d'eau et d'autres boissons par jour pour ne pas se déshydrater (les boissons chaudes, comme les tisanes et la soupe, apportent beaucoup de réconfort).

- Pour soulager le mal de gorge, se gargariser avec de l'eau salée tiède plusieurs fois par jour.

- Pour décongestionner le nez

(y compris chez les enfants), déposer quelques gouttes d'une solution saline dans chaque narine.

Pour faciliter l'application, se coucher sur le dos et incliner sa tête vers l'arrière. Il existe également des vaporisateurs qui facilitent l'application. Nettoyer l'intérieur des narines à l'aide d'un écouvillon (coton-tige). Mettre de nouveau quelques gouttes de solution saline dans chaque narine. Se moucher ou, dans le cas d'un jeune enfant, aspirer le mucus à l'aide d'une poire nasale.

- Prendre des douches chaudes ou des bains chauds.

- Rester au chaud, mais ne pas surchauffer la chambre à coucher, ce qui assèche l'air et rend la respiration plus difficile.

- Utiliser un humidificateur au besoin. D'après Santé Canada, il est bon de garder l'humidité des résidences à 50 % durant l'été et à 30 % durant l'hiver (un hygromètre permet de mesurer le taux d'humidité).

- Pour soulager une irritation de la peau autour des narines, appliquer un peu de gelée de pétrole sur la zone sensible.

(à suivre)

En décidant de ratifier la Convention N° 126 de l'OIT

Le travail agricole prochainement soumis à une inspection de l'Etat

*** Les inspecteurs peuvent tenter des poursuites pour non respect de la législation sur le travail dans l'agriculture.**

Jean Afolabi

Considéré jusqu'à ce jour comme une entreprise familiale, où le vieux père soumet à volonté ses progénitures on, dans certains cas, ses ouvriers occasionnels au aux besognes et au rythme de son choix, le travail agricole va prochainement être visité et scrutin par les inspecteurs du travail. C'est le but visé par l'adoption, le 14 septembre dernier par le gouvernement, de l'avant-projet de loi autorisant la ratification de la Convention N° 129 de l'Organisation internationale du travail (OIT) adoptée à Genève, en Suisse, le 4 juin 1969. A ce jour, seule une quarantaine d'Etats ont ratifié ce sur l'inspection du travail dans l'agriculture. Le Togo va bientôt s'y ajouter.

En ratifiant le texte, le Togo devra alors s'engager à étendre son système d'inspection notamment aux fermiers n'employant pas de main-d'œuvre extérieure, aux métayers et catégories analogues. Il fera de même pour les personnes associées à la gestion d'une entreprise collective, telles que les membres d'une coopérative. Plus encore, les membres de la famille

de l'exploitant tels que définis par la législation nationale seront aussi visités, en vue de réglementer les conditions de travail dans le souci de protéger les travailleurs agricoles dans l'exercice de leur profession. Le texte évoque, entre autres, la durée du travail, les salaires, le repos hebdomadaire et les congés, la sécurité, l'hygiène et le bien-être, l'emploi des femmes, des enfants et des adolescents...

A l'Etat, au préalable, de sensibiliser et de fournir des conseils techniques aux groupes visés par cette convention sur les moyens les plus efficaces d'observer les dispositions légales. Charges qui pourront être confiées aux inspecteurs du travail. A cet effet, la Convention 129 souligne que *«les inspecteurs du travail dans l'agriculture doivent recevoir une formation adéquate pour l'exercice de leurs fonctions, et des mesures seront prises pour assurer, de manière appropriée, leur perfectionnement en cours d'emploi»*. Dans ce cas, on pense déjà à l'augmentation du nombre de ces commis appelés à exercer sur le terrain agricole, compte tenu du nombre, de la nature, de l'importance et de la situation des



Elliott Ohin, Ministres des Affaires étrangères et de la Coopération

entreprises agricoles ou des parcelles familiales.

Ces conditions étant remplies, et *«sans avertissement préalable»*, les inspecteurs du travail doivent être autorisés à pénétrer librement, à toute heure du jour et de la nuit,

sur les lieux de travail assujettis au contrôle. Y compris les locaux qu'ils peuvent avoir un motif raisonnable de supposer être assujettis au contrôle. Sur les lieux, ils seront autorisés *«à procéder à tous examens, contrôles ou enquêtes jugés nécessaires pour s'assurer que les dispositions légales sont effectivement observées. Particulièrement, pour ce qui est des entreprises agricoles, ils peuvent prendre des mesures «destinées à éliminer les défauts constatés dans une installations, un aménagement ou des méthodes de travail (...), y compris l'utilisation des substances dangereuses, et qu'ils peuvent avoir un motif raisonnable de considérer comme*

une menace à la santé ou à la sécurité». Sous réserve de tout recours judiciaire ou administratif, ils peuvent aller jusqu'à ordonner ou faire ordonner *«que des mesures immédiatement exécutoires, pouvant aller jusqu'à l'arrêt du travail, soient prises dans les cas de danger imminent pour la santé et la sécurité»*. Ou, à défaut, saisir l'autorité compétente pour qu'elle formule des injonctions ou fasse prendre des mesures immédiatement exécutoires.

Des sanctions prévues

La Convention 129 de l'Organisation internationale du travail insiste que *«les entreprises agricoles devront être inspectées aussi souvent et aussi soigneusement qu'il est nécessaires pour assurer l'application effective des dispositions pertinentes»*. Les personnes qui violent ou négligent d'observer les dispositions légales dont l'application est soumise au contrôle des inspecteurs du travail dans l'agriculture sont passibles de poursuites judiciaires ou administratives immédiates, sans avertissement préalable. Toutefois, la législation nationale peut prévoir des exceptions pour le cas où u avertissement préalable doit être donné afin qu'il soit remédié à la situation ou que des mesures préventives soient prises. Et il est laissé à l'appréciation des inspecteurs du travail de donner des avertissements ou des conseils au lieu d'intenter ou de recommander des poursuites.

Par ailleurs, des sanctions appropriées pour violation des dispositions légales dont l'application est soumise au contrôle

des inspecteurs du travail dans l'agriculture et pour obstruction faite auxdits inspecteurs dans l'exercice de leurs fonctions seront prévues par la législation nationale et effectivement appliquées. De tout ceci, des rapports sont périodiquement soumis par les inspecteurs et publiés par l'autorité centrale, dans un délai ne dépassant pas un an, à partir de la fin de l'année à laquelle ils se rapportent. Au tour de l'autorité centrale d'en faire un rapport annuel à communiquer, dans un délai de trois mois après leur publication, au directeur général du Bureau international du travail (BIT).

Il est demandé que les rapports fassent ressortir, entre autres, les statistiques sur les entreprises agricoles, sur les visites d'inspection, sur les infractions commises et des sanctions infligées, ou encore sur les accidents du travail et de leurs causes, ou sur les maladies professionnelles et leurs causes. En la matière, le Togo s'attend ici à bénéficier de l'assistance du BIT, *«non seulement pour la réalisation de projets de renforcement des capacités des services et des personnels de l'inspection du travail, mais également pour la mise en place dans notre pays d'un système d'inspection du travail cohérent et intégré, capable de répondre de manière harmonieuse et concertée aux exigences d'une main-d'œuvre mobile et de plus en plus fragilisée par des formes de relations de travail échappant à la législation et à la réglementation nationale»*, a expliqué le ministre Elliott Ohin des Affaires étrangères et de la coopération.

La ruée sur les terres agricoles accroît la pauvreté

227 millions d'hectares vendus, loués ou concédés depuis 2001

Dans le cadre de sa campagne **CULTIVONS**, l'organisation non gouvernementale britannique Oxfam a lancé jeudi un nouveau rapport, intitulé **Terres et pouvoirs**, attirant l'attention sur l'accélération des transactions foncières dans le monde menées sans consultation préalable, dédommagement ni voie de recours possible, et parfois dans la violence. Dans ce rapport, il est dénoncé l'effet catastrophique de l'accapement des terres qui prive les communautés vulnérables de leurs toits et moyens de subsistance. Ce phénomène affecte notamment les femmes, qui produisent jusqu'à 80% des denrées alimentaires dans certains pays, et dont l'accès à la terre demeure encore faiblement sécurisé.

Le rapport révèle que depuis 2001, 227 millions d'hectares ont été vendus, loués ou concédés dans le cadre de transactions foncières à grande échelle et, dans la majorité des cas, à des investisseurs internationaux. Malgré le manque de transparence et le secret entourant ces transactions, des recoupements ont, à ce jour, permis d'établir que 1 100 transactions portent à elles seules sur 67 millions d'hectares, dont la moitié en Afrique, soit plus ou moins la superficie de l'Allemagne. *«En Afrique de l'Ouest, de nombreux cas d'accapement de terres par des investisseurs étrangers et les élites locales ont été répertoriés par*

des organisations partenaires d'Oxfam. Ces transactions qui ne tiennent pas compte des besoins des populations compromettent durablement les efforts entrepris pour garantir la sécurité alimentaire de ces pays» explique Daniel Blais, d'Oxfam en Afrique de l'Ouest.

Cette ruée vers les terres agricoles en Afrique s'explique par le besoin de nombreux pays, dont les terres se raréfient, d'accroître leur production de denrées alimentaires hors de leurs frontières. La demande croissante de production d'agrocarburants et la spéculation croissante sur le foncier expliquent aussi en grande partie ce phénomène, qui risque de s'aggraver avec l'accélération du changement climatique et la raréfaction des ressources en eau. Près de trois milliards de personnes vivent déjà dans des régions où la demande en eau dépasse l'offre. En Ouganda, l'étude d'Oxfam indique qu'au moins 22 500 personnes ont perdu leur toit et leur terre pour faire place à une compagnie forestière britannique, la New Forests Company. Nombre d'expulsés ont confié avoir été délogés de force et s'être retrouvés privés de nourriture et d'argent pour envoyer leurs enfants à l'école.

D'après l'Ong britannique, la volonté des gouvernements de satisfaire les intérêts des investisseurs ne peut se faire au détriment des droits et besoins des

communautés locales et exploitations familiales, qui sont en mesure d'assurer la sécurité alimentaire. Les gouvernements doivent reconnaître l'égalité des droits fonciers des femmes et veiller à ce que tous les investissements agricoles bénéficient aux communautés locales dépendant de la terre pour leur survie.

Afin de freiner la ruée vers les terres agricoles due à la demande d'agrocarburants, elle estime qu'il faut d'abandonner les mesures incitatives comportant des effets pervers, telles que l'objectif de l'Union européenne de parvenir à 10% d'énergies renouvelables dans le secteur du transport d'ici à 2020. En attendant, le Comité de la sécurité alimentaire (CSA) mondiale de l'ONU pourrait franchir un premier pas important à l'occasion de sa réunion prévue le mois prochain à Rome, en adoptant des lignes directrices crédibles sur les régimes fonciers en faveur des plus pauvres et des femmes. *«Cette main basse sur les terres compromet encore davantage le développement de nos populations. Une action mondiale s'impose de toute urgence afin d'éviter que les populations locales aux ressources relativement modestes ne perdent tout au profit d'une poignée d'autres et afin de garantir un avenir où chacun puisse manger à sa faim»*, estime Jeremy Hobbs, directeur exécutif d'Oxfam International.

Face aux diverses reproches liées à l'eau potable

L'ATC dans son rôle d'éveil vis-à-vis de la TdE et de l'Exécutif

Certains se plaignent de ne pas avoir de l'eau dans leur robinet durant plusieurs mois. Obligés de recourir aux forages d'à-côté, avec leur qualité pas trop rassurante. Chez d'autres, c'est la qualité de l'eau de la TdE et la gestion des abonnés qu'il faut revoir. Des plaintes, de plus en plus alarmistes, sont adressées à l'Association togolaise des consommateurs (ATC). Et sans aucun pouvoir de coercition envers la Société togolaise des eaux (TdE), l'organisation de défense des droits du consommateur a juste pris son arme, celle de relai des cris de détresse. *« Ces problèmes que nous avons considérés au départ comme temporaires prennent de plus en plus d'ampleur à Lomé et dans certaines villes de l'intérieur »*, révèle-t-elle dans un communiqué rendu public ce 22 septembre, dans une *« situation anormale où les consommateurs sont abusés du fait de ne pas disposer d'un produit qu'ils*

payent ».

Aussi l'ATC déclare-t-elle, à l'endroit de la TdE que le manque d'eau au robinet et les coupures intempestives dans certains quartiers de Lomé depuis plusieurs mois pénalisent les abonnés malgré que ces derniers soient en règle avec la TdE. Les responsables de la société doivent rechercher rapidement des solutions pour alléger les souffrances des ménages dont le droit de disposer d'un service payé est bafoué. Par rapport au traitement de l'eau clairement défini par les normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Codex Alimentarius, les ministères de l'Eau et de la Santé, ainsi qu'à l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité et de l'Eau, doivent régulièrement exiger des rapports périodiques du traitement de l'eau fournie par la TdE. Pis est, malgré le fait que le délai des branchements soit fixé à deux mois par la TdE, certains abonnés ne sont connectés au réseau de la

TdE qu'après six mois, voire un an, après le paiement de leur devis de branchement. Ce qui donne libre cours aux pots-de-vin que les clients sont obligés de verser à des agents indécents avant de disposer de leur abonnement. La TdE doit se discipliner.

A l'endroit du Gouvernement, l'ATC en appelle à un appui sérieux à la TdE pour renouer avec la performance. En plus de l'effectivité de la mission confiée à l'Autorité de Réglementation en charge du Secteur Eau par le Conseil des ministres du 22 avril 2011.

Au demeurant, la TdE est en zone de turbulence. Un avis actuel vise à recruter un nouveau Directeur général. Courant décembre 2010, il était dit que la capacité de la TdE équivalait à la demande de la population des années 90 à 95. Il est évoqué la non-adaptation depuis 15 ans de la production et de la distribution de l'eau par le manque d'investissements adéquats.

FOOTBALL/CAF

La répartition des droits télés au programme de la réunion du Comité Exécutif de la CAF

La réunion du Comité exécutif de la CAF prévue le 28 septembre validera la grille de répartition à appliquer pour chaque association membre engagée dans les éliminatoires de la Coupe du monde 2014, en tenant en compte des critères économiques et sportifs.

Gilles Vevey

Cette réunion est attendue par les associations nationales après la conclusion d'un contrat pour la centralisation des Droits TV et marketing des éliminatoires de la Coupe du monde 2014, zone Afrique le 20 septembre dernier entre la Caf et la compagnie B4 associée à la société française Lagardère et son démembrement Sportfive.

Les éliminatoires de la Coupe du monde 2014 zone Afrique, auxquelles prendront part 52 pays, vont se disputer de novembre 2011 à novembre 2013. Et le minimum garanti pour ce contrat est 23 millions de dollars.

Le contrat signé couvre les droits télés, médias et marketing pour chaque match éliminatoire de la Coupe du monde 2014, zone Afrique. Un minimum de 10 panneaux sera exclusivement réservé aux associations membres.

Par ailleurs, en droite ligne des exigences de production TV de la Caf, la fédération hôte et le diffuseur hôte seront tenus de diffuser chaque match à domicile en direct et en clair par voie terrestre uniquement.

Pour le président de la Caf, Issa Hayatou, l'objet de ce contrat est



de permettre aux nations les moins cotées d'avoir une plateforme internationale d'exposition pour leurs

matches. Il a par ailleurs indiqué que le contrat permettra d'accroître substantiellement les revenus d'une ma-

jorité des fédérations en raison de l'approche solidaire adoptée.

Championnat d'Afrique U23 : Le tirage au sort

Le tirage au sort du premier Championnat d'Afrique des nations des moins de 23 ans a eu lieu ce 24 septembre 2011. La poule A sera composée de l'Egypte, pays hôte, de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire et du Gabon. La poule B comptera le Nigeria, l'Algérie, le Maroc et le Sénégal. Le tournoi se déroulera du 26 novembre au 10 décembre 2011 au Caire et qualifiera directement les trois premiers pour les Jeux olympiques de 2012 à Londres.

Le tout premier Championnat d'Afrique des nations des moins de 23 ans s'annonce palpitant. Le tournoi, qui se déroulera du 26 novembre au 10 décembre 2011 au Caire, qualifiera les trois représentants du continent aux Jeux olympiques des 2012 à Londres. La Confédération africaine de football

(CAF) a en effet décidé qu'une compétition aurait désormais lieu tous les quatre ans pour désigner ses champions aux J.O.

La première édition organisée intégralement au Caire s'annonce palpitante avec une poule A où les Princes du Nil égyptiens et les Éléphants ivoiriens seront favoris face

aux Espoirs du Gabon et d'Afrique du Sud. Dans la poule B, le Nigeria, médaillé d'argent en 2008 aux J.O. de Pékin, aura un statut à défendre face à des Marocains qui ont manqué les derniers Jeux, des Algériens absents depuis 1980 et des Sénégalais qui n'ont jamais goûté aux joutes olympiques.

Athlétisme/Gebreselassié: pas question de retraite

L'Ethiopien Hailé Gebreselassié disputera un autre marathon, "probablement à Dubai", avec toujours pour objectif de se qualifier pour les Jeux de Londres-2012, a assuré son manager Jos Hermens, rejetant l'idée de retraite après l'abandon de son protégé au 35e km dimanche à Berlin.

"Il veut courir un autre marathon et ce pourrait être à Dubai", a déclaré à l'AFP Jos Hermens expliquant que son champion avait dû céder à un "problème respiratoire" à Berlin, stoppant d'abord au 27e km avant de reprendre et abandonner au 35e km. "Il a déjà eu des problèmes pulmonaires avant mais tout s'était bien passé pendant la préparation. Peut-être que la descente après l'altitude d'Ethiopie a joué", a expliqué le manager.

Gebreselassié a manqué son retour sur la distance, moins d'un an après son abandon à New York (25e km) où il avait parlé de retraite avant de revenir sur sa décision et préparer l'épreuve de Berlin.

Toujours persuadé que Gebreselassié peut encore courir le marathon en 2 h 04 ou 2 h 05, Hermens a toutefois concédé que c'était probablement la fin d'une ère, "celle où Hailé battait les records".

Le Kényan Patrick Makau a effacé dimanche des tablettes le légendaire Ethiopien en portant le record du monde du marathon à 2 h 03 min 38 sec, soit 21 secondes de moins que Gebre lors de sa victoire ici-même en 2008.

Marathon/ Makau bat le record du monde

Le Kenyan Patrick Makau a établi un nouveau record du monde du marathon en 2 h 03 min 38 sec (temps officiel) en s'imposant dimanche lors de la 38e édition de l'épreuve de Berlin. Makau, 26 ans, a amélioré de 21 secondes l'ancien record (2h03:59.) détenu par l'Ethiopien Hailé Gebreselassie depuis sa victoire sur ce même parcours en 2008. Déjà vainqueur l'an passé, Patrick Makau a devancé ses compatriotes Stephen Kwelio Chemlany (2h07:55), l'un des six lièvres de l'épreuve, et Edwin Kimaiyo (2h09:50).

Makau a placé une forte accélération au 27e km qui a laissé sur place Gebreselassie. L'Ethiopien de 38 ans s'est même arrêté en bord de parcours, visiblement épuisé, avant de reprendre.

Chez les dames, la Kenyane Florence Kiplagat s'est imposée en 2 h 19 min 43 sec. Kiplagat, 24 ans, a signé sa première victoire sur la distance sur laquelle elle s'alignait pour la deuxième fois de sa carrière après son abandon en avril à Boston. La Kenyane a devancé l'Allemande Irina Mikitenko, lauréate ici-même en 2008, la troisième place revenant à la Britannique Paula Radcliffe qui effectuait son retour après près de deux ans d'absence sur la distance.



Togotelecom

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A COMPTER DU 07 AOUT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE " 2 ".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GENERALE

Elles veulent toutes être au volant, peu importe le prix

Etonam Sossou

Beaucoup de femmes conduisent aujourd'hui. Certaines le font par nécessité, d'autres par effet de mode, pour épater. Pour cette dernière catégorie tous les moyens sont bons pour avoir un véhicule. Une attitude qui déséquilibre certains foyers et représente un danger pour la sécurité routière.

Conduire pour trouver un travail, aider leurs maris ou... être vues au volant et montrer qu'elles ont changé de standing ! A Lomé, les femmes souhaitent conduire pour diverses raisons. «J'ai appris pour le look, car j'enviais les autres conductrices. Le véhicule est ensuite devenu un besoin.», raconte Rita, une étudiante.

Avant les années 90, il était rare de voir dans la capitale togolaise une femme conduire. Depuis, les hommes qui ont assez de moyens ont mis des voitures à leur disposition, ce qui a en quelque sorte créé une nouvelle classe d'épouses des hommes dits communément «forts», c'est-à-dire riches. Par effet de mode, les maris fortunés achètent une voiture pour leurs conjointes.

Celles qui ont des maris moins riches prennent même des crédits



auprès de coopératives moyennant un gage ou une hypothèque dans le seul but de se procurer un véhicule. Avec un petit commerce comme la vente de souliers usagés ou la friperie, le plus souvent, elles ne parviennent pas à rembourser à temps et cela leur cause beaucoup d'ennuis. D'autres femmes, qui travaillent dans des entreprises publiques ou privées, économisent chaque mois. D'autres enfin répondent à tous les besoins d'hommes riches puis leur forcent la main pour qu'ils leur achètent une

voiture. Ces mécènes se trouvent quelquefois ensuite confrontés aux dépenses de carburant ou de réparation des véhicules...

S'endetter ou divorcer

Certaines épouses vont jusqu'à rompre avec leurs maris quand ces derniers ne peuvent pas assumer financièrement. «Mon ex-femme m'a obligé à lui acheter un véhicule. Dans un premier temps, je louais pour elle une voiture, puis je me suis trouvé dans des difficultés financières et j'ai arrêté de le faire.

Elle s'est donc arrangée elle-même avec les propriétaires de voitures avec des frais dont j'ignorais la provenance. Finalement, elle est partie vivre chez un autre homme

qui avait plus de moyens que moi», se souvient un monsieur. Regrettant tout ce qu'il a perdu pour satisfaire son ex-épouse, il conclut : «J'ai appris qu'elle s'est séparée de son deuxième mari, car lui non plus n'était pas capable d'assouvir son désir».

Certaines femmes sont tellement obsédées par cette même idée qu'elles ne passent pas par les auto-écoles et apprennent à conduire dans leurs parcelles ou sur la voie publique. Avec tous les risques que cela comporte pour elles-mêmes et pour les autres... «C'est mon mari qui m'a appris. Lorsqu'il sortait, il me montrait comment manier le volant et les pédales. Je suis aujourd'hui capable d'aller en ville avec notre voiture», assure S., rencontrée sur la route. Comme la plupart de ces dames ne passent pas par des écoles spécialisées, elles ne connaissent pas le code de

la route et sont confrontées à toutes sortes de problèmes pour lire les panneaux de signalisation ou faire face aux embouteillages.

A l'inverse, celles qui ont appris dans ces écoles et qui détiennent un permis de conduire en règle après avoir réussi un examen pratique et théorique, manie facilement le volant. La plupart des hommes interrogés sur la question, souhaite que les femmes soient sensibilisées à passer par des écoles spécialisées et à prendre en compte la capacité financière de leurs maris pour ne pas créer des dépenses imprévues et des problèmes dans leurs foyers. «Avec l'afflux des véhicules au port autonome de Lomé et la parité en vogue, c'est tout à fait normal qu'elles conduisent, mais toutes ne procèdent pas de la bonne façon», ont exprimé certains hommes.

Journée Mondiale du Tourisme

Le gouvernement insiste sur la découverte du Togo par les togolais

Le monde entier célèbre aujourd'hui 27 septembre la Journée Mondiale du Tourisme, sous le thème : « le tourisme et le rapprochement des cultures ».

Secteur porteur de croissance, le tourisme est un moteur essentiel de l'économie et de la création d'emploi. Et, selon l'organisation mondiale du tourisme, En 2010, 940 millions de touristes toutes races confondues ont voyagé à travers le monde. Le tourisme offre par conséquent de formidables opportunités de rapprochement des peuples de différentes cultures. «C'est donc à juste titre que l'OMT a décidé de mettre en exergue pour la célébration de la JMT cette année les relations de synergie entre le développement du tourisme et le rapprochement des cultures» a déclaré le ministre du tourisme Batiene Kpabré Silly, dans son mot de circonstance.

Le secteur touristique au Togo a connu depuis les années 1990 une forte décadence. Et, le président Faure GNASSINGBE ayant constaté que la contribution du tourisme peut atténuer les effets pervers de la crise économique mondiale et contribuer à la lutte contre la pauvreté, a érigé le département en un ministère de plein exercice afin de lui permettre de rééditer ses exploits datant. Dans cette optique le Togo a validé, en novembre 2009 un Document de Politique Nationale du Tourisme. Lequel document définit les orientations stratégiques qui doivent assurer une relance des



Batiene Kpabré Silly, Ministre du Tourisme

activités du secteur touristique au Togo.

Cette feuille de route ne confère pas au ministère du tourisme un rôle de gendarme. Mais, il fait appel par contre au civisme et à la sagesse de tout opérateur touristique dans son utilisation et permet au Togo de s'inscrire sur la liste des pays dotés de politique nationale du tourisme.

Aujourd'hui, le Togo exploite plusieurs thématiques sur les plans culturel et naturel. Grâce à ces paysages variés allant de la côte aux confins du sahel en passant par les régions montagneuses et forestières, les plaines, les plateaux et les couverts des savanes, il veut développer au premier abord le tourisme de découverte. Le ministère en charge du tourisme envisage dans ce sens un tourisme intérieur qui permet à chaque togolais de mieux connaître son pays par des visites

dans les coins et les recoins du Togo.

Il met un accent particulier sur le tourisme culturel autour des fêtes traditionnelles et sur les sites historiques, archéologiques et culturelles à l'instar du Koutamakou et les sites esclavagistes. Le tourisme balnéaire qui sera effectif avec les aménagements de la plage et du Lac Togo est pris en compte. Le tourisme de congrès est envisagé et ceci par l'accueil et l'organisation des conférences régionale, sous régionale ou mondiale au Togo. Cela constitue une aubaine pour les structures hôtelières d'où une rentrée importante de devise dans le pays L'écotourisme qui passe par le réaménagement des parcs nationaux et la préservation de la biodiversité des milieux naturels ainsi que le tourisme solidaire qui se développe par le biais des associations sont inscrits à l'agenda.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°143 DE LOTO KADOO DU 16 Septembre 2011

Le tirage de Loto Kadoo du vendredi 23 Septembre 2011, porte le N°144.

De nombreux lots intermédiaires et gros lots ont été dénombrés lors du tirage de vendredi dernier.

Ainsi à LOME, deux lot de 500.000F CFA ont été enregistrés sur les points de vente 6447 et 7726 et deux parieurs ont eu le bonheur de gagner chacun la somme de 750.000F CFA auprès des opérateurs 3419 et 6805.

A l'intérieur du pays, c'est la ville de KARA qui s'illustre avec un lot de 500.000F CFA recensé sur le point de vente 7307.

La Tranche Commune Entente 2011 a également fait le bonheur de plusieurs parieurs. Ainsi, une parieuse qui a eu l'agréable surprise de découvrir sur l'un de ses tickets, trois fois une jarre tenue par des mains a reçu une prime de voyage de 200.000FCFA et un billet d'avion pour la Côte d'Ivoire où un séjour de 10 jours lui est offert.

Au cour du grand tirage qui aura lieu le vendredi 30 Septembre 2011, elle pourra tirer son propre lot, parmi trente gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !**

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°144 de Loto Kadoo du Vendredi 23 Septembre 2011

Numéro de base

23

20

88

46

22

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 554 de Lotto Diamant du lundi 26 Septembre 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**